



PARCOURSUP : LA PHASE D'ADMISSION

A partir du mardi 19 mai 2019, les élèves recevront une réponse pour chacun de leurs vœux.

➤ PLUSIEURS TYPES DE PROPOSITIONS VONT ETRE FORMULE(E)S...

SUR LES FORMATIONS SELECTIVES (BTS...)	SUR LES FORMATIONS NON SELECTIVES (LICENCE...)
<p>« OUI » : le candidat est admis.</p> <p>« EN LISTE D'ATTENTE » : le candidat a accès à son rang de classement qui évoluera en fonction des places qui se libèrent.</p> <p>« OUI - RETENU SOUS RESERVE DE LA SIGNATURE D'UN CONTRAT D'APPRENTISSAGE » : ce n'est pas une proposition d'admission. Cela le deviendra automatiquement <u>après signature d'un contrat</u>.</p> <p>« NON » : le candidat est éliminé.</p>	<p>« OUI » : le candidat est admis.</p> <p>« OUI SI » : le candidat est admis à condition de suivre un parcours adapté (mise à niveau...)</p> <p>« EN LISTE D'ATTENTE » : le candidat a accès à son rang de classement qui évoluera en fonction des places qui se libèrent</p>

Les dossiers des candidats seront **actualisés une fois par jour, chaque matin** : les élèves recevront des alertes « sms » pour répondre dans les délais. **Les élèves doivent donc vérifier l'exactitude du numéro de portable renseigné dans leur « profil » Parcoursup.** Ils ont aussi intérêt à télécharger l'application « parcoursup ».

Fin de la phase d'admission principale : le 17 juillet 2020

➤ CE QUE LES ELEVES PEUVENT REpondre...

Les élèves doivent « accepter » ou « refuser » chaque proposition d'admission reçue **en respectant les délais** :

- 5 jours durant la première semaine (du 19 au 23 mai). / - 3 jours, à partir du 24 mai.

ATTENTION : le 1^{er} délai de réponse non respecté entraîne suppression de ttes les propositions d'admission et des vœux en attente.
Il faut donc TOUJOURS REpondre A TOUTES LES PROPOSITIONS DANS LES DELAIS.

Il y a plusieurs cas de figure :

1° L'élève a reçu **une ou des réponses positives** dont **une pour le vœu qui lui tient le plus à cœur.**

➔ **IL ACCEPTE DEFINITIVEMENT** ce vœu et consulte les modalités d'inscription administrative.

2° L'élève a reçu **une ou des réponses positives** et il a encore **des vœux pour lesquels il est placé sur « liste d'attente ».**

➔ **IL A TOUT INTERET A ACCEPTEr UNE DES REPONSES POSITIVES.** Il renonce automatiquement aux autres réponses positives (ce qui libère autant de places pour d'autres candidats). **IL PEUT MAINTENIR LES VŒUX SUR « LISTE D'ATTENTE »** qui l'intéresse plus que celui qu'il a retenu.

3° L'élève n'a reçu **que des réponses « en attente ».**

➔ Ses vœux en attente sont maintenus sans que l'élève n'ait **RIEN A FAIRE.** Le rang sur liste d'attente est amené à évoluer très rapidement.
Entre le 29 juin et le 1^{er} juillet, il devra cependant se connecter pour indiquer si les vœux en attente l'intéressent toujours.

4° L'élève ne reçoit **que des réponses négatives.**

➔ Il pourra **FORMULER DE NOUVEAUX VŒUX EN PHASE COMPLEMENTAIRE A PARTIR DU 16 JUIN** dans les formations qui disposent de places disponibles.

Et pour vous accompagner dans cette dernière phase de la procédure, les professeurs, professeurs principaux, conseillères d'orientation Psychologues, les CPE et les personnels de direction restent à votre disposition.